
Arrondissement de LAON

Canton de CHAUNY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

**Commune
de
OGNES**

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de OGNES s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Patricia GOËTZ, Maire.

Convocation : 04/03/2026

Affichage : 04/03/2026

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Votants : 11

Etaient présents :

Madame ANDRE Karine
Monsieur VALLOIS Jacques
Monsieur CAVILLON Stéphane
Madame PIERRE Estelle
Monsieur FRANCOIS Philippe
Madame TERRANI Josiane

Madame GOËTZ Patricia
Madame MACHADO Christelle
Monsieur BONNEHORGNE David
Madame BELTON Chantal
Monsieur GAEVSKI Patrice

Absents excusés : Monsieur KOFFMANN Olivier, Madame DEVAUX Mélanie, Monsieur UGOLIN Pascal, Madame LEBOUCHER Brigitte

Secrétaire : Madame PIERRE Estelle a été désignée Secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

2026-01 – FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2026

- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal le report du vote des taux de fiscalité directe 2026 à un conseil municipal ultérieur. L'Etat 1259 n'étant pas encore transmis à la Mairie.

2026-02 COMPTE FINANCIER UNIQUE-EXERCICE 2025

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal le report du vote du Compte Financier Unique 2025 à un conseil municipal ultérieur. Le CFU définitif n'étant pas encore transmis à la Mairie.

2026-03 AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal le report du vote de l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2025 au prochain Conseil Municipal qui se tiendra ultérieurement. L'affectation de résultat découle du vote du CFU 2025.

Attribution des subventions aux associations :

Mme Le Maire expose qu'il serait inopportun de voter des subventions aux associations alors que les points précédents n'ont pas pu être votés. Elle propose de reporter les votes des attributions de subventions aux associations à un conseil municipal ultérieur. Les élections ayants lieu ce dimanche, il lui semble approprié que cela soit voté par la prochaine équipe municipale et le prochain budget.

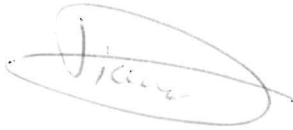
Mise au vote d'annuler les délibérations : 2026-04/2026-05/2026-07/2026-08/2026-09/2026-10/2026-11

Pour : 11 Abstentions : 0 Contre : 0

Les délibérations : 2026-04/2026-05/2026-07/2026-08/2026-09/2026-10/2026-11 sont reportés à un conseil ultérieur

Séance levée à 19H20.

La Secrétaire,
PIERRE Estelle



Le Maire,
Patricia GOETZ.

